

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des
finances et de l'emploi

NOR : ECEX0763838D/B1

DÉCRET

instituant une commission pour la libération de la croissance française

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,

L'économie française souffre aujourd'hui d'un manque de potentiel de croissance et de compétitivité. La croissance est plus forte chez nos partenaires européens, le chômage bien souvent plus bas. L'orientation et la formation professionnelle présentent des déficiences, notre effort de recherche est insuffisant, la mobilité sociale est trop faible et des rentes se sont accumulées avec le temps. Cette situation est défavorable à l'innovation, à la justice sociale, au progrès technique, au développement des entreprises, à l'emploi, au niveau et à la qualité de vie. La France prend du retard et sa place dans le monde est menacée.

Dans ce contexte, vous avez souhaité qu'une commission puisse examiner les conditions d'une libération de la croissance française, à l'image du comité d'experts qui avait abouti à la publication en 1960 du « Rapport du Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique » de Jacques Rueff et Louis Armand.

Cette commission sera chargée de rechercher les moyens d'améliorer la compétitivité et la productivité de l'économie française, pour assurer une meilleure insertion de la France dans l'économie mondiale et européenne. Elle analysera les obstacles auxquels se heurtent les projets d'investissement et de développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises, examinera les simplifications de procédures qui apparaissent nécessaires et les leviers permettant d'améliorer l'impact des politiques économiques et réglementaires sur les comportements des ménages et des entrepreneurs et sur la croissance.

Elle fera des propositions en vue d'augmenter le pouvoir d'achat et d'améliorer le fonctionnement du marché des biens et des services, de renforcer le dynamisme et la mobilité de l'emploi, ainsi que le taux d'activité. Elle identifiera à cet effet les actions et réformes à mener, incluant des mécanismes innovants permettant d'emporter l'adhésion des acteurs concernés.

La commission, qui est présidée par M. Jacques Attali, comprend des personnalités éminentes, françaises et étrangères. Leur compétence, la qualité de leur expertise en matière économique et sociale ainsi que la richesse et la diversité de leur expérience sont gages de travaux de haut niveau qui permettront de dynamiser la croissance de l'économie française.

La commission remettra son rapport avant la fin de l'année.

Tel est l'objet du présent décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Le Premier ministre

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

SUR le rapport du Premier ministre et de la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1^{er}

Il est institué une commission pour la libération de la croissance française.

Elle est chargée de rechercher les moyens d'améliorer la compétitivité et la productivité de l'économie française, pour assurer une meilleure insertion de la France dans l'économie mondiale et européenne, d'analyser les obstacles auxquels se heurtent les projets d'investissement et de développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises, d'examiner les simplifications de procédures qui apparaissent nécessaires et les leviers permettant d'améliorer l'impact des politiques économiques et réglementaires sur les comportements des ménages et des entrepreneurs et sur la croissance.

Elle fera des propositions en vue d'augmenter le pouvoir d'achat et d'améliorer le fonctionnement du marché des biens et des services, de renforcer le dynamisme et la mobilité

de l'emploi, ainsi que le taux d'activité. Elle identifiera à cet effet les actions et réformes à mener, incluant des mécanismes innovants permettant d'emporter l'adhésion des acteurs concernés.

Article 2

M. Jacques ATTALI, président de PlaNet Finance, est nommé président de la commission.

Sont nommés membres de la commission :

M. Philippe AGHION, professeur d'économie à l'université Harvard (Etats-Unis), membre du Conseil d'analyse économique ;

M. Franco BASSANINI, ancien ministre du gouvernement de la République d'Italie ;

M. Claude BEBEAR, président de l'Institut Montaigne ;

M. Jihad BELAMRI, président directeur général de BEE ;

M. Christian de BOISSIEU, professeur d'économie, président délégué du Conseil d'analyse économique, membre du Conseil d'orientation pour l'emploi ;

M. Stéphane BOUJNAH, managing director de Deutsche Bank ;

M. Peter BRABECK-LETMATHE, président directeur général de Nestlé SA ;

M. Boris CYRULNIK, médecin, neurologue et psychiatre ;

M. René CARRON, président de Crédit Agricole SA ;

M. Jean-Philippe COTIS, économiste en chef de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;

M. Jean-Michel DARROIS, avocat ;

Mme Michèle DEBONNEUIL, nommée dans des fonctions d'inspecteur général des finances, membre du Conseil d'analyse économique, membre du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale ;

M. Jacques DELPLA, économiste, membre du Conseil d'analyse économique ;

M. Pierre FERRACCI, président du groupe ALPHA ;

M. Xavier FONTANET, ingénieur civil des ponts et chaussées, président directeur général de Essilor International ;

Mme Evelyne GEBHARDT, représentant au Parlement européen (Allemagne) ;

M. Pehr G. GYLLENHAMMAR, président de Kinnevik, président de la Banque maritime suédoise, ancien président de Volvo ;

Mme Marion GUILLOU, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, présidente directrice générale de l'Institut national de recherche agronomique (INRA) ;

Mme Nathalie HANET, secrétaire générale du COORACE, Fédération des comités et organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi ;

M. Jean KASPAR, consultant, ancien secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

M. Yves de KERDREL, journaliste ;

M. Eric LABAYE, directeur général associé de McKinsey au bureau de Paris ;

M. Jean-Pierre LANDAU, inspecteur général des finances, sous-gouverneur de la Banque de France ;

Mme Anne LAUVERGEON, présidente du directoire d'Areva ;

M. Bruno LASSERRE, conseiller d'Etat, président du Conseil de la concurrence ;

M. Eric LE BOUCHER, journaliste ;

M. Hervé LE BRAS, démographe, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales ;

Mme Reine-Claude MADER SAUSSAYE, présidente de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie, membre du Conseil de la concurrence ;

M. Mario MONTI, président de l'université Bocconi de Milan (Italie), ancien commissaire européen ;

M. Pierre NANTERME, président de Accenture ;

M. Erik ORSENNA, écrivain, membre de l'Académie française, conseiller d'Etat ;

Mme Ana de PALACIO VALLELERSUNDI, avocat, professeur d'université, premier vice-président et conseiller juridique de la Banque mondiale, ancienne ministre du gouvernement du Royaume d'Espagne ;

M. Geoffroy ROUX DE BEZIEUX, président directeur général de Virgin Mobile France, président de CroissancePlus ;

Mme Dominique SENEQUIER, présidente du directoire d'AXA Private Equity ;

M. Pierre Sébastien THILL, président du directoire CMS Bureau Francis Lefebvre ;

M Philippe TILLOUS-BORDE, président de Saipol et de Diester Industrie ;

M. Jean-Noël TRONC, directeur général et membre du comité exécutif d'Orange France ;

M. François VILLEROY DE GALHAU, inspecteur général des finances, président directeur général de Cetelem ;

M. Michel de VIRVILLE, conseiller maître à la Cour des comptes, secrétaire général et responsable de la performance des fonctions support du groupe Renault ;

M. Serge WEINBERG, président du conseil d'administration et président du conseil stratégique d'Accor ;

Mme Dinah WEISSMANN, présidente directrice générale de Biocortech ;

M. Theodore ZELDIN, écrivain, sociologue, historien, doyen du Saint Anthony's college d'Oxford (Grande-Bretagne).

Mme Josseline de CLAUSADE, conseiller d'Etat, est nommée rapporteur général de la commission. M. Emmanuel MACRON, inspecteur des finances, est nommé rapporteur général adjoint.

Article 3

La commission peut entendre ou consulter toute personne de son choix.

Les administrations lui fournissent tout document ou information utile à sa mission. La commission peut demander aux ministres compétents le concours de personnels placés sous leur autorité en vue de procéder aux études et enquêtes nécessaires.

Article 4

La commission remettra son rapport avant le 31 décembre 2007.

Article 5

Le Premier ministre et la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris le

**PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER MINISTRE,**

La ministre de l'économie,
des finances et de l'emploi,